

Les miels Michaud créent une fondation pour sauver les abeilles et leur activité

© 10/02/2015 |  Terre-net Média

Gan (France), 10 fév 2015 (AFP) - Petite entreprise familiale devenue numéro un du miel en Europe, la société Michaud est confrontée comme tous les apiculteurs français à la raréfaction des abeilles, menacées notamment par les produits phytosanitaires. Pour préserver les abeilles, et assurer la pérennité de son activité, elle a lancé sa fondation, "Lune de Miel".

Avec un chiffre d'affaires de 114 millions d'euros en 2013 et une croissance annuelle à deux chiffres depuis 1990, la société "**Famille Michaud**", presque centenaire et installée sur les coteaux de Gan (Pyrénées-Atlantiques), près de Pau, produit aujourd'hui 40.000 pots de miel toutes les heures.

Mais Michaud a de plus en plus de mal à se fournir dans l'Hexagone, dont la production s'effondre : elle est passée de 32.000 tonnes en 1995 à moins de 10.000 tonnes en 2014. « Les 500 apiculteurs français couvrent seulement un quart de nos besoins. Les trois quarts de notre production sont importés de Hongrie, d'Espagne, du Portugal ou d'Argentine », indique à l'Afp Vincent Michaud, pdg de l'entreprise.

En France comme ailleurs, la **surmortalité des abeilles** est due à différents facteurs « dont l'utilisation massive de pesticides », rappelle Vincent Michaud, qui pointe du doigt l'usage des « néonicotinoïdes ». « Contrairement aux pesticides pulvérisés, qui s'éliminent assez rapidement en raison des pluies et de la croissance des végétaux, les néonicotinoïdes, eux, sont présents en permanence dans toutes les parties de la plante et pendant toute sa durée de vie puisqu'ils sont véhiculés par la sève à partir de la graine », tempête-t-il.

En 2013, trois **substances néonicotinoïdes** ont été provisoirement interdites au niveau européen pour deux ans pour certaines cultures (maïs, colza, tournesol et coton). Mais d'autres molécules de la même famille restent autorisées et l'interdiction ne concerne pas les céréales d'hiver. Ce moratoire avait été décidé à la suite d'un avis de l'agence européenne sanitaire (Efsa) qui avait reconnu que certains néonicotinoïdes étaient **dangereux pour les abeilles**, dont les taux de mortalité sont en forte hausse (30 %).

Faire des émules

Pour assurer la survie de son activité, la famille Michaud a créé en avril 2014 sa **fondation "Lune de Miel"**, destinée à soutenir des projets liés à la **préservation de l'abeille** et à la sauvegarde de l'apiculture. Placée sous l'égide de la Fondation de France, "Lune de Miel" est dotée d'un budget initial de 500.000 euros, à raison de 100.000 euros par an. Une somme modique au regard du chiffre d'affaires de l'entreprise (0,5 % environ) mais censée montrer l'exemple et faire des émules. « L'objectif est que cette somme, directement versée par l'entreprise, soit complétée par d'autres financeurs », déclare Alice Gaboriau, responsable marketing.

Quatre projets sur les quinze reçus ont été retenus en 2014 pour un financement total de 52.970 euros, soit à peine un peu plus de la moitié du budget prévu. « Le démarrage de "Lune de miel" n'a eu lieu qu'en cours d'année, le solde est reporté sur les années suivantes », assure Bernard Saubot, responsable du développement apicole chez Michaud.

L'Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation (Itsap) à Paris a bénéficié du plus gros financement : 34.000 euros sur deux ans pour un programme de recherche sur les effets des produits phytosanitaires sur le retour à la ruche des butineuses, et 14.000 euros pour un programme portant sur l'évaluation des causes d'affaiblissement des colonies d'abeilles en fin de saison et durant l'hiver.

Le Rucher Ecole du Béarn, dont les ruches ont été emportées par une crue du Gave, a touché 2.300 euros et le Rucher pédagogique de Châtillon-sur-Chalarnon (Ain) 2500 euros. Des aides qui échappent pour l'instant à deux apiculteurs amateurs d'Itxassou (Pyrénées-Atlantiques), Michel Setoain et Fred Forsans, qui tentent de préserver une espèce locale, l'abeille noire du Pays Basque, face à l'arrivée massive d'abeilles hybrides. Le projet présenté par leur association, "Erle Beltza" ("abeille noire" en basque), a été rejeté par la fondation Michaud, qui l'a jugé « trop limité à une micro-population ».